

5 - Administration générale

**Rapport sur la situation en matière  
de développement durable du  
Conseil Général du Bas-Rhin en 2014**

**Rapport n° CG/2015/5**

**Service Chef de file :**

Pôle développement des territoires

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Le « rapport sur la situation en matière de développement durable 2014 » -au titre de l'article 255 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010- et le rapport d'avancement de l'Agenda 21 départemental sont associés dans un seul document et proposés en annexe.

Ce rapport fait le point sur l'avancement des projets inscrits à l'Agenda 21 départemental et présente les indicateurs en matière d'exemplarité.

Il fait également le point sur les changements de pratiques et d'organisation en faveur du développement durable au sein de notre collectivité : la territorialisation se poursuit, la transversalité se développe et la démarche Agenda 21 essaime.

Le contexte de la réforme territoriale amènera à réinterroger la commande de la collectivité en matière de développement durable, afin de définir les défis prioritaires à relever et les nouvelles modalités de prise en compte du développement durable dans les politiques départementales.

Dans cette attente, il est proposé reconduire en 2015 les priorités 2014 au titre de l'Agenda 21.

**A. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?**

La transition écologique vise un revirement du projet général de notre société. Il ne s'agit pas tant de changer nos politiques environnementales, que de **penser autrement l'économie de notre territoire, pour réussir sa mutation économique et sociale** : faire mieux avec moins, réévaluer ensemble ce que sont nos vraies richesses, concilier activités humaines et environnement.

L'ambition du développement durable est de **prendre en compte conjointement les volets économique, social et environnemental**, sans que l'un n'ait de priorité sur l'autre, **en tenant compte de la réalité du territoire et en partenariat avec les acteurs locaux et les usagers**.

La mise en œuvre concrète du développement durable s'appuie donc sur le **décloisonnement de nos actions** et sur la **concertation avec les partenaires et citoyens**, pour **mieux articuler nos projets et politiques** et passer d'une culture de l'abondance à une **consommation raisonnée**.

Les actions menées pour développer la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement et les politiques départementales sont mises en œuvre et suivies dans le cadre de l'**Agenda 21 départemental**.

Au-delà de l'Agenda 21, ce projet territorial oriente **l'ensemble des politiques de la collectivité**. C'est la raison pour laquelle le rapport annuel de suivi de l'Agenda 21 et le rapport développement durable sont regroupés dans un seul document, présenté en annexe.

## **B. CONCILIER ACTIVITÉS HUMAINES ET ENVIRONNEMENT : L'AGENDA 21 RELÈVE LES DÉFIS**

### **1. Zoom sur l'avancement des projets prioritaires pour 2014-2015**

Le 26 mai 2014, l'Assemblée Départementale a approuvé les priorités annuelles de la collectivité au titre de l'Agenda 21. Il s'agit de :

- Développer le champ de l'économie sociale et solidaire ;
- Développer la prise en compte du développement durable dans le nouveau plan départemental de la lecture publique et la politique documentaire,
- Construire et affirmer la vision d'aménagement et de développement du Bas-Rhin,
- Développer l'articulation entre le TSPO et les territoires traversés, en matière de transports, d'aménagement et d'urbanisme,
- Développer l'exemplarité de la collectivité en matière de déchets,
- Inciter le recours aux filières de proximité et à la filière bio en restauration de collègues.

L'avancement de ces projets prioritaires est détaillé ci-après.

Pour les autres projets, il est proposé de se référer aux **tableaux de bord de suivi de l'Agenda 21** présentés dans le *Rapport Développement Durable du Conseil Général du Bas-Rhin – 2014* : tous les projets inscrits à l'Agenda 21 en 2014 y sont repris, et les indicateurs en matière d'exemplarité y sont présentés.

#### **Priorités 2014 au titre de l'Agenda 21 :**

##### **■ Une société plus engagée et plus solidaire : développer le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Des réunions de sensibilisation ont été organisées dans le Nord du Département avec les Délégués de la Direction Générale et les responsables d'UTAMS. L'objectif est maintenant de présenter l'ESS aux élus locaux, par territoire. Un fascicule leur sera remis début 2015 : il présente le secteur, les acteurs du domaine et des exemples d'entreprises phares par territoire.

##### **■ Développer la prise en compte du développement durable dans le nouveau plan départemental de la lecture publique et la politique documentaire**

La Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin envisage de développer cet engagement selon 4 axes, en suscitant la participation volontaire des agents et des bibliothèques membres du réseau :

- organiser les prochaines *Bibliofolies* sur ce thème, ce qui ferait du développement durable la thématique fédératrice du réseau des bibliothèques pendant 2 ans,
- organiser une *Journée de la Lecture Publique* sur le développement durable,
- développer l'exemplarité de la BDBR en matière de logistique, d'usage des bâtiments et de bonnes pratiques,
- enfin, développer l'offre documentaire sur la thématique du développement durable, y compris en matière d'animation.

##### **■ Construire et partager une vision des territoires qui composent le Bas-Rhin**

Le travail entre les équipes d'animation des territoires et les directions thématiques s'est approfondi en 2014. Il a conforté la connaissance des atouts et faiblesses des territoires. Le travail se poursuivra en 2015 pour préciser les enjeux de cohésion sociale et territoriale à relever demain.

##### **■ Démarche d'aménagement et de développement autour du TSPO (transport, aménagement et urbanisme)**

Après la phase de diagnostic et de définition des enjeux partagés, cette démarche va se poursuivre avec la mise en œuvre d'ateliers composés d'élus, de techniciens et des représentants des partenaires, sur les 5 enjeux identifiés : l'attractivité et le foncier ; les déplacements et la chaîne de mobilité ; la mise en œuvre d'un comité de ligne ; les services à la personne ; le développement économique.

L'objectif est de permettre aux acteurs du territoire de s'approprier les enjeux et de définir des actions à mener.

La démarche doit se poursuivre au printemps 2015 et la préparation se fait en lien avec l'ADEUS.

#### ■ **Être exemplaire dans nos pratiques**

La majorité des projets en matière d'exemplarité sont désormais devenus des activités récurrentes, ou en voie de généralisation : c'est le cas du travail mené pour améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans nos bâtiments et dans les collèges, du plan de déplacement, et bientôt de la démarche zéro-pesticide.

En 2014, les déchets de la route ont fait l'objet d'un recensement auprès des Centres Techniques du Conseil Général (type de déchet, quantité annuelle, coût estimé, filière). Un plan d'action a été établi pour les déchets qui posent encore problème : les déchets de balayage des routes, les déchets « ménagers » (ramassage le long des routes, déchets des CTCG), les pneus et les terres de curage et de dérasement d'accotement.

#### ■ **Soutenir une agriculture de proximité, pour une alimentation de qualité.**

Une expérimentation est menée dans 7 collèges du secteur d'Obernai pour développer le recours aux filières de proximité et à la filière bio en restauration de collèges (Obernai Europe et Freppel, Heiligenstein, Rosheim, Barr, Mutzig, Duttlenheim). Le travail s'effectue en collaboration avec la Maison de la Nature et du Ried, qui assure l'accompagnement et la formation complémentaire des cuisiniers des collèges, et avec la Chambre d'Agriculture, qui fait le lien avec la filière agricole locale.

L'objectif *-faire au moins un repas avec un produit issu d'une filière courte chaque semaine-* est déjà atteint pour la plupart des établissements et les retours sont positifs. Pour permettre le déploiement sur tout le Bas-Rhin, un outil de commande via internet sera nécessaire. Trois logiciels sont à l'étude.

## **2. Les Agendas 21 d'établissements et les démarches territoriales**

Dans le cadre de l'Agenda 21 départemental, le Conseil Général s'est fixé l'objectif de **favoriser l'essaimage de la démarche**, tant au sein de ses propres établissements que chez ses partenaires.

Cet essaimage se concrétise par l'émergence d'autres Agendas 21 locaux dans le Bas-Rhin, qui travaillent en réseau pour initier des projets innovants et partager leurs expériences et bonnes pratiques.

### **a) L'Agenda 21 du Château du Haut Kœnigsbourg**

Le château du Haut-Kœnigsbourg a adopté son Agenda 21 en janvier 2013, dans le cadre de la démarche KPDP -Kœnigsbourg Pour un Développement Partagé.

L'Agenda 21 est construit autour de 3 enjeux :

- Des valeurs partagées : **développer l'exemplarité.**
- Des missions fondamentales : **préservier et valoriser le patrimoine, favoriser la transmission de savoirs.**
- Une démarche participative : **mobiliser et former les acteurs, concerter et évaluer.**

Ces enjeux se déclinent en 34 projets, concrets et réalisables, inscrits dans l'Agenda 21 de 2013-2014, et prolongés en 2015 : accessibilité, tri des déchets, protection de la biodiversité, valorisation des collections et du jardin médiéval sont en cours de mise en œuvre.

## **b) L'Agenda 21 du Vaisseau**

Le Vaisseau, centre de découverte des sciences et des techniques, a adopté son propre Agenda 21 en 2007, qu'il a mis à jour chaque année depuis. L'objectif est double : inscrire progressivement l'ensemble des projets et des pratiques professionnelles dans une logique de développement responsable, et se positionner comme un lieu de transmission de ces valeurs auprès des jeunes Bas-Rhinois.

Le projet de direction du Vaisseau validé fin 2014 souligne « la bonne appropriation des enjeux de développement durable par les équipes en place » et l'intérêt de l'Agenda 21 comme « outil de capitalisation des méthodes et travaux menés ces dernières années ». Il recentre les objectifs sur l'éco-exemplarité.

En 2015 et dans les années à venir, l'objectif consistera à conforter les ressources propres tout en maîtrisant les dépenses, notamment via la diminution de l'empreinte écologique. A ce titre et face à la mise en place de la redevance incitative sur le territoire de la CUS, un travail tout particulier sera mené en priorité pour l'élaboration d'un programme de prévention et de gestion des déchets adapté aux circonstances.

## **c) Les Agendas 21 de collèges**

Depuis 2006, le Conseil Général du Bas-Rhin soutient les Agendas 21 de collège. Il s'agit d'une démarche volontaire : chaque collège crée son propre projet selon ses caractéristiques, ses priorités, ses besoins, ses envies et selon les moyens dont il dispose.

Le Conseil Général du Bas-Rhin fournit une assistance sous trois formes :

- un guide qui propose une démarche, des retours d'expériences et des outils ;
- une assistance à la mise en œuvre de l'Agenda 21, assurée par l'association ECO-Conseil ;
- une aide financière pour l'intervention d'associations locales.

**21 collèges bas-rhinois** sont accompagnés ou ont bénéficié d'un accompagnement du Conseil général du Bas-Rhin.

Ces collèges sont les premiers sollicités et sont souvent volontaires pour tester de nouvelles démarches proposées dans le cadre de l'A21 départemental : économies d'énergie, zéro-pesticide ou stop-déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, implication des élèves lors des restructurations.

Le travail s'effectue en lien avec le Rectorat (dispositifs permettant aux collèges d'élaborer des actions, appui pédagogique à l'Agenda 21) et avec la DREAL, qui finance des projets concrets mis en œuvre dans le cadre des Agendas 21 de collèges.

Le marché concernant l'assistance à la mise en œuvre d'A21 de collège doit être renouvelé en 2015.

## **d) Un travail en réseau entre les établissements**

L'A21 départemental, l'A21 du Haut-Kœnigsbourg et l'A21 du Vaisseau se coordonnent pour initier des projets et partager leurs expériences et bonnes pratiques au sein de la collectivité ou à l'occasion de rencontres organisées avec d'autres acteurs locaux engagés dans le développement durable.

En matière d'éducation au développement durable, le Vaisseau et la Direction des Collèges ont mis en œuvre un atelier « **Quartier 21** » toujours en itinérance potentielle sur les territoires.

Sur le même principe, la collaboration entre le Vaisseau et le Service Eau Assainissement Déchets a permis de développer et de finaliser : « **Zéro pesticides** » testé et inauguré à l'occasion de la Semaine des Alternatives aux Pesticides au mois de mars et « **Prévention des déchets** » testé et inauguré durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre dernier.

Cette nouvelle offre pédagogique sera disponible en 2015, sur demande des enseignants de collèges intéressés.

Enfin, des contacts ont également été noués avec l'AJA, première coopérative de tourisme en France, qui anime un réseau alsacien de centres de séjour et de plein air, d'auberges de jeunesse et de villages de vacances. L'AJA s'est engagée dans une démarche participative et collective pour réaliser un Agenda 21 du réseau et inciter ses structures membres à faire de même. Le 27 novembre 2014, toutes les structures membres étaient invitées à l'Hôtel du Département pour échanger avec les responsables des A21 du CG67.

### e) Les Agendas 21 locaux

Depuis mars 2012, le Conseil général accompagne les collectivités qui s'engagent dans une démarche de développement durable ou un Agenda 21 :

- Une **liste de discussion, des réunions et des ateliers** permettent les **échanges** de pratiques.
- Des **outils méthodologiques adaptés aux petites collectivités** sont proposés sur le site web.
- Le Conseil Général met à disposition les **données issues des observatoires départementaux** dans tous les domaines (ex : social, environnement, emploi, trafic routier, tourisme...).
- Enfin, un document présente les **accompagnements et expertises techniques disponibles au Conseil Général** dans les différents thèmes du développement durable (coordonnées fournies pour un accès direct).

Le 10 juin 2014, ce « Réseau Collectivités DD » a invité les travailleurs sociaux, lors de l'atelier « **action sociale et DD** » organisé à Sélestat dans le cadre du *Réseau des Acteurs des Territoires* : travailleurs sociaux, agents « développement durable » et élus locaux ont ainsi confronté leurs visions et expériences.

Les missions se rejoignent à plusieurs titres : accompagner les personnes, les rendre acteurs sur leur territoire, prôner le retour au bon sens et à la simplicité, sans méconnaître la difficulté de mobiliser et la nécessité de lever des freins...

Tous ont témoigné d'actions concrètes déjà menées dans le Bas-Rhin et de leur envie d'aller de l'avant. Parallèlement, dans le cadre de l'A21 départemental, un travail est en cours avec les UTAMS pour développer des actions collectives en lien avec le développement durable.

### 3. Les changements d'organisation : la territorialisation se poursuit, pour plus de proximité et de transversalité

Notre collectivité poursuit la mise en œuvre de sa stratégie territoriale : il s'agit de passer d'une approche sectorielle des politiques départementales à une approche plus transversale, pour proposer des réponses complètes croisant l'emploi, le logement, la mobilité, le cadre de vie, la santé et l'autonomie des personnes.

Ces réponses, imaginées localement en concertation avec nos partenaires locaux, tiennent compte des singularités de chacun des territoires qui composent le Bas-Rhin.

La démarche de territorialisation permet ainsi la mise en œuvre concrète des principes du développement durable.

En 2014, les Délégués de la Direction Générale et les Équipes d'Animation des Territoires ont poursuivi leur action et les commissions territoriales se sont réunies à rythme régulier.

Depuis mai 2014, l'appui aux communes et intercommunalités est renforcé par la mise en ligne d'un site web *Accompagnement* et la montée en puissance d'un outil interne de « gestion relation client » PYXIS.

## C. PERSPECTIVES POUR LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ

### 1. Quelle démarche de développement durable pour le Département de demain ?

La loi MAPAM et la future loi NOTRe conduisent le Département à se repositionner et à redéfinir ses politiques publiques.

Les changements de périmètres à venir et les réorganisations qui y sont liées amènent à **réinterroger la commande de la collectivité en matière de développement durable** : quel sera le rôle dévolu à l'Agenda 21 –et plus largement à la démarche de développement durable- après la réforme territoriale ? Quelle organisation sera la plus efficace pour accompagner le changement de posture, dans notre collectivité et sur les territoires ?

La réflexion engagée avec toutes les directions thématiques afin de préparer les évolutions à venir est l'occasion de réaffirmer la prise en compte des diverses composantes du développement durable dans les projets et politiques départementales, et cela à divers niveaux :

- **Prise en compte des nouveaux enjeux** liés aux évolutions de la société : transition énergétique et écologique, économie collaborative, adoption de modes de production et de consommation plus responsables, équilibre entre urbain et rural, entre métropole et autres territoires,
- **Recherche des articulations possibles entre politiques publiques, décloisonnement des approches,**
- **Appui aux mutualisations entre les partenaires,** qu'il s'agisse de dispositifs ou d'équipements,
- **Co-construction avec les usagers/les citoyens, concertation avec les acteurs locaux.**

Cette réflexion pourrait être complétée par une évaluation de notre deuxième Agenda 21, pour éclairer dans quelle mesure ce deuxième plan d'actions a répondu aux attentes formulées en 2011 et fait progresser l'institution et les politiques publiques sous l'angle du développement durable.

Le travail devra se poursuivre en lien avec la nouvelle assemblée afin de définir les défis prioritaires à relever, les modalités de prise en compte du développement durable dans les politiques départementales, et comment articuler la démarche avec les autres collectivités et les différents acteurs.

Dans cette attente, il est proposé de reconduire en 2015 les priorités 2014 au titre de l'A21, telles que présentées précédemment.

### 2. Reconnaissance officielle « Agenda 21 local France »

En 2010, l'Agenda 21 du Bas-Rhin a obtenu la reconnaissance officielle Agenda 21 local France du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour la période 2009-2012, et cette reconnaissance a été prolongée pour 2013-2014.

L'intérêt de la reconnaissance réside dans le fait qu'elle est **perçue comme un gage de qualité par les collectivités locales bas-rhinoises** engagées dans des démarches territoriales de développement durable, et qu'elle confère ainsi une légitimité au Département dans ce domaine.

Le maintien de la reconnaissance à partir de 2015 suppose de réaliser une **évaluation stratégique du projet** et de **proposer de nouvelles perspectives** pour la mise en œuvre du DD sur le territoire du Bas-Rhin.

Il est donc proposé de reporter l'éventuelle préparation d'une nouvelle candidature à la reconnaissance. Après que le dossier aura été mis au point, cette candidature sera soumise à l'approbation de l'assemblée départementale.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels, le Conseil Général :*

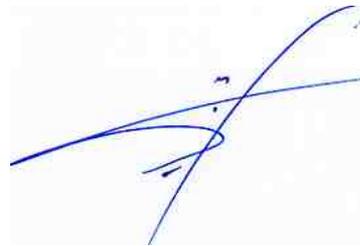
*- Prend acte du rapport sur la situation en matière de Développement Durable du Conseil Général du Bas-Rhin en 2014, proposé en annexe de la présente délibération, et notamment de l'avancement des projets inscrits à l'Agenda 21 tel qu'il est décrit dans cette annexe.*

*- Approuve les priorités 2015 de la collectivité au titre de l'Agenda 21 : Développer le champ de l'économie sociale et solidaire ; Développer la prise en compte du développement durable dans le nouveau plan départemental de la lecture publique et la politique documentaire ; Construire et affirmer la vision d'aménagement et de développement du Bas-Rhin ; Développer l'articulation entre le TSPO et les territoires traversés, en matière de transports, d'aménagement et d'urbanisme ; Développer l'exemplarité de la collectivité en matière de déchets ; Inciter au recours aux filières de proximité et à la filière bio en restauration de collèges.*

*- Prend acte de la nécessité de redéfinir la politique de la collectivité en matière de développement durable après l'approbation de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).*

Strasbourg, le 11/02/15

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL